

Dento + Plan de traitement



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Pour les traitements prothétiques, de parodontologie et d'orthodontie non remboursés par l'Assurance obligatoire soins de santé et indemnités (ASSI), un plan de traitement doit être établi par votre dentiste. Ce plan de traitement doit être communiqué à votre mutualité AVANT le début du traitement.

L'INTERVENTION NE VOUS SERA OCTROYÉE QU'À CETTE CONDITION, APRES ACCORD DU DENTISTE CONSEIL.

A. Renseignements généraux

(à compléter par le bénéficiaire)

Vignette d'identification du patient

Téléphone ou GSM :

Adresse e-mail :

Pour quels types de soins le plan de traitement est-il demandé ? Veuillez cocher la case adéquate.

Prothèse ☐

Parodontologie ☐

Orthodontie ☐

Ces soins sont-ils nécessaires suite à un accident ?

OUI ☐

NON ☐

Si oui,

Date de l'accident : ____ - ____ - ____

Description de l'accident ?

.....

Lésions suite à l'accident ?

.....

.....

☐ Je suis en possession d'une attestation médicale. Je joins une copie de cette attestation en annexe.

Veillez joindre en annexe le plan de traitement proposé par le dentiste comprenant son estimation d'honoraires (voir instructions pour le dentiste au verso).

Nombre de pages en annexe : ☐

Je soussigné(e) déclare que les renseignements ci-dessus sont conformes à la réalité.

Date : ____ - ____ - ____

Signature :

Ces informations à caractère personnel sont traitées par la société mutualiste SOLIMUT pour la gestion des services et avantages à ses membres et le cas échéant par la société mutualiste MC Assure pour la gestion des assurances de ses membres. Vous pouvez accéder ou faire rectifier les données qui vous concernent sur demande adressée à Solimut/MC Assure, chaussée de Haecht 579, BP 40, 1031 Bruxelles

**Besoin d'une information complémentaire ?
Téléphonez gratuitement au 0800 10 9 8 7 ou adressez-vous à votre conseiller mutualiste**

B. Instructions pour le dentiste

Dento + est une assurance qui offre une prise en charge plus importante pour certains soins dentaires.

Le calcul de l'intervention de Dento + est basé sur la remise par le dentiste d'un plan de traitement et d'une estimation de ses honoraires. Ce document doit obligatoirement être complété avant le début de traitement du patient.

L'application de la couverture via Dento + et l'estimation du montant de son intervention financière pourraient donc ainsi être connues avant d'entamer les soins.

Il n'est pas nécessaire de compléter un formulaire-type. Il suffit de remettre au patient votre plan de traitement et votre estimation d'honoraires.

Merci toutefois de veiller à remettre un document bien lisible et de détailler suffisamment comme précisé ci-dessous.

De manière générale

Veuillez noter qu'il y a lieu de présenter un plan de traitement global reprenant l'ensemble des soins à réaliser dans la bouche.

Le plan de traitement décrira, en fonction des éléments connus à la date d'aujourd'hui et de l'examen de ce jour :

- > L'ensemble des étapes du traitement prévu (voir ci-dessous)
- > Une idée du calendrier nécessaire à la réalisation du traitement complet
- > L'estimation des honoraires de chaque poste et des honoraires globaux
- > Une mention des soins qui seront remboursés par l'ASSI
- > Le numéro Inami du prestataire

Plus précisément

◆ Pour un traitement prothétique

S'il s'agit d'une prothèse amovible :

- > complète ou partielle
- > le type de prothèse (squelettique, ancrage sur implants, résine, etc.)
- > le type de matériau
- > le(s) numéro(s) de dent(s) concernée(s)
- > les étapes intermédiaires et la pose éventuelle de prothèse provisoire

S'il s'agit d'une prothèse fixe ou implant :

- > le type de prothèse (couronne, bridge, facette, inlay, onlay, etc.)
- > le type de matériau, type de métal
- > le(s) numéro(s) de dent(s) concernée(s)

◆ Pour un traitement d'orthodontie

- > La dysmorphose (vertical, horizontal, encombrement, etc.)
- > Le type de traitement et d'appareillage
- > La durée estimée du traitement



Vous pouvez utiliser le formulaire de notification prévu par l'ASSI en y indiquant obligatoirement et lisiblement qu'il s'agit d'une demande/notification pour un traitement NON remboursable par l'ASSI.

◆ Pour un traitement de parodontologie

Il s'agit de décrire précisément le plan de traitement proposé, les étapes nécessaires pour sa réalisation et sa réévaluation, ainsi que les éventuels matériaux utilisés (membrane, matériau de comblement, etc.) et leurs coûts. S'il y a eu un examen buccal parodontal ou DPSI par sextant, merci de joindre la copie de cet examen.